

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Droit fiscal et fiscalité

Code de référence : 712204U32D2

Nombre de périodes : 120

Nombre de crédits ECTS : 9

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

face à des situations issues de la vie professionnelle courante,

en disposant de la documentation usuelle, dont les comptes annuels,

- décrire et d'expliquer des rubriques du bilan et du compte de résultat ainsi que les règles d'évaluation à appliquer ;
- imputer quelques écritures de base, y compris fiscales (TVA, impôt à payer) et sociales (salaires, ONSS), en appliquant les techniques de la comptabilité en partie double et le P.C.M.N. ;
- expliciter leur impact sur le bilan et le compte de résultat ;
- présenter les comptes annuels sous forme d'un tableau synthétique (masses bilantaires

...).

Titre pouvant en tenir lieu : Attestation de réussite de l'UE « Introduction à la comptabilité».

Documents de référence pour une préparation préalable au cours : /

Finalités particulières :

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender le mécanisme général de l'Impôt des personnes Physiques (I.P.P.), de l'Impôt des Sociétés (I. Soc) et de la T.V.A. ;
- ◆ d'acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'I.P.P., de l'I. Soc et de la T.V.A. en P.M.E. ;
- ◆ d'actualiser ses connaissances par la consultation d'ouvrages professionnels sur le plan juridique et par l'analyse de l'évolution de la réglementation fiscale en ce domaine.

Contenu du Cours :

L'étudiant sera capable, face à des situations fiscales documentées issues de la vie professionnelle,

en utilisant la documentation et un logiciel ad hoc,

dans le respect de la législation en vigueur:

- **Fiscalité directe : IPP et I.SOC**

- ◆ de s'approprier les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge ;
- ◆ d'identifier le fonctionnement de l'administration fiscale ;
- ◆ d'appliquer les dispositions du Code des Impôts sur les Revenus (C.I.R.) et les procédures fiscales en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix pour :

- ◆ déterminer les personnes et les revenus soumis à l'impôt,
- ◆ établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents ad hoc, en en identifiant clairement les éléments et en choisissant, s'il y a lieu, la « voie la moins imposée » ;

- ◆ de mettre en œuvre les techniques fiscales pour :
 - ◆ procéder au calcul de la base imposable dans un cas simple,
 - ◆ procéder ensuite, de manière automatisée ou non, au calcul de l'impôt.
- ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. pour :
 - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité et la fiscalité des sociétés,
 - ◆ établir la déclaration à l'impôt d'une P.M.E. à partir des documents adéquats en en identifiant clairement les éléments ;
- ◆ d'effectuer et de justifier de manière automatisée ou non, le calcul de la base taxable et de l'impôt.
 - **Fiscalité indirecte : T.V.A.**
 - ◆ d'expliquer les concepts fondamentaux en matière de T.V.A. ;
 - ◆ d'identifier le fonctionnement de l'administration de la T.V.A. ;
 - ◆ d'appliquer les dispositions du Code de la T.V.A. et les procédures réglementaires en vigueur, en justifiant la pertinence de ses choix, pour :
 - ◆ déterminer les personnes et les opérations assujetties à la T.V.A. et leurs obligations,
 - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité de l'entreprise et ses obligations T.V.A.,
 - ◆ établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes à partir des documents adéquats, en identifiant clairement leurs éléments ;
 - ◆ de calculer les taxes dues et déductibles, y compris les régularisations et d'établir le décompte final.

Bibliographie :

- C.I.R 92 et le Code T.V.A (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)
- Syllabus des conférences UHPC (actualités fiscales)

- Sites économiques du gouvernement fédéral belge
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées, dont ITAAZINE et l'Echo
- Maîtrisez l'I.SOC (publication annuelle) - éd. Edipro, D. Darte et Y. Noël
- Déclaration IPP/I.SOC/TVA et explications
- « Un service fiscal pratique » De Lieven Van Belleghem publication annuelle

- Séminaires IPCF Michel Ceulemans
- Apprendre la TVA (publication annuelle) – éd. Edipro, Michel Ceulemans

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Holbrechts Dominique, Roman Catherine

METHODOLOGIE

Cours magistral.

Nombreux exercices de mise en situation, de calcul de la base taxable et de calcul de l'impôt, avec comme outils les déclarations I.SOC/IPP/TVA.

SUPPORTS

Syllabus, exercices et divers documents à disposition sur la plateforme Moodle (déclaration IPP Partie 1 et 2, déclaration I.Soc, déclaration TVA et documents connexes...);

C.I.R. de 92 et le Code de la T.V.A (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters

Kluwer ; publication annuelle)

Une calculatrice

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des situations fiscales simples et documentées issues de la vie professionnelle,
en utilisant la documentation et un logiciel ad hoc,
dans le respect de la législation en vigueur:*

- ◆ de déterminer le type d'assujettissement et les opérations y afférentes ;
- ◆ d'établir la déclaration à l'impôt, en en identifiant clairement les éléments ;
- ◆ d'effectuer et de justifier le calcul de la base taxable et de l'impôt dû.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance

avec son environnement.

Modes d'évaluation

Évaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.

Évaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours d'IPP, du dernier cours d'I.Soc, du dernier cours de TVA.

UTILISATION DE L'IA

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.